

M. de Salva - A.C. 27 avril 70

M. le D. le Min. & l'Inst. pub. m'a demandé
récompenser de la tenir au courant des faits
relatifs aux examens que l'Inst. d'Athènes pourrait
faire subir à des élèves de Galata Séraï. J'ai
moi-même besoin d'avoir des renseignements
à cet égard afin que si l'Inst. n'est pas en
état de faire les examens, il y fût mis en temps
opportun. Je vous serais très obligé de me
les fournir pour moi-même et pour son
Excellence.

J'aurais aussi besoin de savoir si, au cas où il
y serait fait des examens, les ~~élèves~~ candidats
pourraient répondre sur les parties des programmes
du baccalauréat, ou si il faudrait faire pour
eux un programme spécial.

Enfin ~~dans mon~~ les professeurs de l'école pourraient-
ils ~~être~~ au Lycée de Galata pendant la durée
des examens? - Serait-il possible d'établir en cela
un échange entre le Lycée et l'École de sorte que
vos professeurs pussent venir à Athènes et y vivre
~~nos professeurs~~ avec les nôtres, ces derniers trouvant les
mêmes avantages à Galata. Par là nous pourrions
établir de relations suivies, égal d'avantages aux
uns et aux autres. - Pour vous M. le D. je n'ai
pas besoin de dire que si vous avez la gentillesse de
venir à Athènes, soit seul soit en famille, chez à l'École
ou non à l'hôtel qu'il faudrait descendre, nous
ferions de notre mieux pour vous en rendre le
séjour facile et agréable.

V. agn

27 avril 70

